

Relevé de décisions  
du Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie  
réuni le 17/10/2024

Politique Générale

Délibération n°2672/2024/POL G

Article 1 :

Le conseil d'administration délibère sur la proposition du Président de nommer les vice-présidents et vice-présidents délégués comme suit :

- M. Jean-Noël Castorio, en tant que premier vice-président en charge des projets stratégiques et des moyens
- Mme Morgane Chevé, vice-présidente en charge des affaires institutionnelles et des grandes transformations
- Mme Muriel De Vriese, Vice-présidente déléguée à la vie de campus et au dialogue Science-Société
- M. Dimitri Lefebvre, Vice-président en charge de l'international et de l'alliance européenne EUNICoast
- Mme Céline Picard, Vice-présidente Recherche et Valorisation, en charge de la Commission Recherche
- M. Luc Verdure, Vice-président Formation et vie étudiante, en charge de la Commission Formation et Vie Universitaire
- M. Arnaud Banos, Chargé de mission responsable du développement des ECR et des relations avec les grands organismes de recherche
- M. Thierry Derrey, Chargé de mission responsable du développement des Hubs et des relations avec les entreprises.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve la nomination des vice-présidents, vice-présidents délégués et

chargés de mission, ci-dessus.

Le Président de l'Université

Pedro LAGES DOS SANTOS

**Vote : approbation (unanimité de voix pour)**

Délibération n°2684/2024/POL G

Article 1 : Autorisation donnée au président d'ester en justice et d'effectuer des transactions pour les litiges de toute nature

En application de l'article L712-3 du code de l'Éducation, le conseil d'administration autorise le président de l'université Le Havre Normandie à engager, au nom de l'université toute action en justice et à défendre l'université dans toute action intentée contre elle.

En application de l'article D123-9 du code de l'Éducation, le conseil d'administration confère aux transactions que le président signe le caractère exécutoire de plein droit.

Article 2 : Délégation de pouvoir en matière budgétaire

En application des articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246, en cas d'urgence et d'impossibilité de réunir le Conseil d'administration, celui-ci autorise le président à exécuter les budgets rectificatifs (BR) modifiant le budget initial en cours d'exercice. Ce budget rectificatif devant être entériné lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Le conseil d'administration donne délégation de pouvoir au président à effet :

-D'accepter ou refuser les dons et legs dans le respect du code de la propriété des personnes publiques, lorsqu'ils ne sont pas grevés de charge, de conditions ni d'affectations ;

-D'accepter ou de refuser toute demande de remise gracieuse d'un montant inférieur ou égal à 10 000 euros par dossier, après avis de l'agent comptable ;

-D'accepter ou de refuser toute demande d'admission en non-valeur de créances d'un montant inférieur ou égal à 1 500 euros par dossier, après avis de l'agent comptable ;

-D'accepter ou de refuser les sorties d'inventaire des immobilisations totalement amorties après avis de

l'agent comptable ;

-D'accepter ou de refuser des rabais, remises, ristournes accordées à des fins commerciales après avis de l'agent comptable ;

-De fixer les tarifs des objets, publications, et prestations, proposés à la vente, hors mises à disposition de locaux ;

-De fixer les tarifs d'inscription à un colloque ;

-D'accepter et de renouveler les cotisations et adhésions qui lui sont soumises.

Article 3 : Délégation de pouvoir relative à l'approbation des conventions hors marchés publics conclues pour le compte de l'université Le Havre Normandie

Le Conseil d'administration décide, en vertu des dispositions de l'article L712-3 du code de l'Éducation, que la signature du président de l'université Le Havre Normandie confère aux accords et conventions qu'il signe le caractère exécutoire de plein droit, à l'exclusion des :

-Emprunts ;

-Prises de participation ;

-Créations de filiales et de fondations ;

-Acquisitions et cessions immobilières ;

-Baux et locations d'immeubles d'une durée supérieure à neuf ans.

Le Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie autorise le président à adhérer à des associations, fondations, groupement d'intérêt économique, sociétés civiles, groupements d'intérêt public, etc. en lien avec les missions et activités de l'établissement.

Article 4 : Délégation de pouvoir relative à l'approbation des marchés publics et de leurs avenants conclues par l'université Le Havre Normandie

Le Conseil d'administration décide, en application de l'article L712-3 du code de l'Éducation, que la signature du président de l'université Le Havre Normandie confère aux marchés publics conclus sous le régime du code de la commande publique le caractère exécutoire de plein droit.

De la même manière, le Conseil d'administration décide que la signature du président de l'université Le Havre Normandie rend exécutoire de plein droit les avenants aux marchés publics, quel qu'en soit le montant initial, conclus dans le respect du code de la commande publique.

Article 5 : Délégation de pouvoir relative à l'approbation des conventions de groupement de commandes conclues par l'université Le Havre Normandie

Le conseil d'administration décide en application de l'article L712-3 du code de l'Éducation que la signature du président de l'université le Havre Normandie confère aux conventions de groupement de commandes le caractère exécutoire de plein droit.

Article 6 : Information du conseil d'administration

Les décisions prises en vertu de la présente délibération pourtant délégation de pouvoir font l'objet d'une information régulière aux membres du conseil d'administration, et ce au moins une fois par an.

Le président de l'Université Le Havre Normandie,

Pedro LAGES DOS SANTOS

**Vote : approbation (unanimité de voix pour)**

Gestion des ressources humaines

Délibération n°2683/2024/GRH

Article 1 :

Le conseil d'administration délibère sur la campagne d'emploi présentée en séance et notamment il se prononce sur l'adoption du calibrage tel que présenté en séance.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve le calibrage suivant :

- 4 Professeurs des Universités

- 8 Maître de conférences
- 4 Enseignants du second degré affecté dans le supérieur
- 2 catégorie A
- 2 catégorie B
- 2 catégorie C

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

**Vote : approbation (unanimité de voix pour)**

## Elections et désignations

Délibération n°2673/2024/ELEC

Article 1 :

Le conseil d'administration délibère sur la désignation des membres qui siégeront désormais au Comité électoral consultatif pour une durée de 4 ans pour les personnels, et une durée de 2 ans pour les usagers.

Article : 2

Le conseil d'administration approuve la composition suivante :

- Au titre des enseignants :

- \* MMe Nada AFIOUNI
- \* M. Jean-Marc ROY

- Au titre des BIATSS :

- \* M. Vina DYCK
- \* Mme. Emeline LANGLOIS

- Au titre des usagers :

- \* M. Nolan MICHEL
- \* Mme Laura DUPUIS

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

**Vote : approbation (unanimité de voix pour)**

Délibération n°2674/2024/ELEC

Article 1 :

Le conseil d'administration délibère sur la désignation des membres qui siégeront désormais à la Commission des finances pour une durée de 4 ans pour les personnels, et une durée de 2 ans pour les usagers.

Article : 2

Le conseil d'administration approuve la composition suivante :

- Au titre des enseignants :

- \* Mme Morgane CHEVE
- \* M.Mohamed Tahar AMMAMI
- \* Mme Marie-Laure BARON
- \* M. Michaël PIVRON
- \* Mme Gaëlle BERTRAND
- \* M. Patrice BRIERE

- Au titre des BIATSS :

- \* Mme Chrystèle VERZELLONI
- \* M. Fabien SNOCC

- Au titre des personnalités extérieures:

- \* M. PREVEL
- \* M. BARREY

- Au titre des usagers :

- \* M. Lucas BENTO DA COSTA

\* Mme Lina AVICEAU

\* M. Nolan MICHEL

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

**Vote : approbation (unanimité de voix pour)**

Délibération n°2675/2024/ELEC

Article 1 :

Le conseil d'administration délibère sur la désignation des membres qui siégeront désormais à la Commission des statuts pour une durée de 4 ans pour les personnels, et une durée de 2 ans pour les usagers.

Article : 2

Le conseil d'administration approuve la composition suivante :

- Au titre des enseignants :

\* Mme Marie-Laure BARON

\* M. Jean-Marc ROY

\* Mme Nada AFIOUNI

\* M. Mohamed Tahar AMMAMI

\* Mme Gaëlle BERTRAND

\* M. Ioan SCHNEIDER

- Au titre des BIATSS :

\* Mme Chrystèle VERZELLONI

\* M. Zouhair KHARMICH

- Au titre des personnalités extérieures:

\* M. PREVEL

\* M. BARON

- Au titre des usagers :

- \* M. Nolan MICHEL
- \* Mme Laura DUPUIS
- \* Mme Lina AVICEAU

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

**Vote : approbation (unanimité de voix pour)**

Délibération n°2676/2024/ELEC

Article 1 :

Le conseil d'administration délibère sur la désignation des membres qui siégeront désormais à la Commission d'appel d'offres pour une durée de 4 ans.

Article : 2

Le conseil d'administration approuve la désignation des personnes suivantes :

- Titulaires :

- \* M. Damien LEDUC
- \* Mme Morgane CHEVE

- Suppléants :

- \* Said TAIBI
- \* Vina DYCK

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

**Vote : approbation (unanimité de voix pour)**

Délibération n°2677/2024/ELEC

Article 1 :

Le conseil d'administration délibère sur la désignation des membres qui siégeront désormais à la Commission du Patrimoine pour une durée de 4 ans pour les personnels, et une durée de 2 ans pour les usagers.

Article : 2

Le conseil d'administration approuve la désignation des personnes suivantes :

- Au titre des enseignants :

\* M. Arnaud DUCROT

- Au titre des BIATSS :

\* M. Fabien SNOCCQ

- Au titre des usagers :

\* M. Nolan MICHEL

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

**Vote : approbation (unanimité de voix pour)**

Délibération n°2678/2024/ELEC

Article 1 :

Le conseil d'administration délibère sur la désignation des membres qui siégeront désormais à la Commission vie de Campus et CVEC pour une durée de 4 ans pour les personnels, et une durée de 2 ans pour les usagers.

Article : 2

Le conseil d'administration approuve la désignation des personnes suivantes :

- Au titre des non étudiant :

\* M. Fabien SNOCCQ

- Au titre des étudiants:

\* M. Nolan MICHEL

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

**Vote : approbation (unanimité de voix pour)**

Délibération n°2679/2024/ELEC

Article 1 :

Le conseil d'administration délibère sur la désignation de la personne qui siègera à la Commission sociale d'établissement à destination des usagers, pour une durée de 4 ans.

Article : 2

Le conseil d'administration approuve la nomination de Mme Emeline LANGLOIS à la commission sociale d'établissement à destination des usagers.

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

**Vote : approbation (unanimité de voix pour)**

Délibération n°2680/2024/ELEC

Article 1 :

Le conseil d'administration délibère sur la désignation du siège usager vacant au sein du CSA-FS élargi aux étudiants.

Article : 2

Le conseil d'administration approuve l'élection de Monsieur Lucas BENTOS DA COSTA en tant que titulaire et Madame Lina AVICEAU en tant que suppléante.

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

**Vote : approbation (unanimité de voix pour)**

Délibération n°2681/2024/ELEC

Article 1 :

Le conseil d'administration délibère sur la désignation des membres qui siégeront désormais au Conseil des Sports pour une durée de 4 ans pour les personnels.

Article : 2

Le conseil d'administration approuve la désignation des personnes suivantes :

- \* M.Vina DYCK
- \* Mme Christel BRUMENT
- \* Mme Emeline LANGLOIS

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

**Vote : approbation (unanimité de voix pour)**

Délibération n°2682/2024/ELEC

Article 1 :

Le conseil d'administration délibère sur la désignation des membres qui siégeront désormais à la Commission des aides et prêts à destination du personnel pour une durée de 4 ans.

Article : 2

Le conseil d'administration approuve la désignation des personnes suivantes :

- \* Mme Christel BRUMENT
- \* M. Zouhair KHARMICH

Le Président de l'Université Le Havre Normandie



Pedro LAGES DOS SANTOS

**Vote : approbation (unanimité de voix pour)**